



**PARLEMENT BRUXELLOIS
BRUSSELS PARLEMENT**

**Integraal verslag
van de interpellaties
en de vragen**

**Commissie voor de Territoriale
Ontwikkeling,**

**belast met de Stadsvernieuwing, de
Stedenbouw, het Grondbeleid, het Erfgoed
en het Toerisme**

VERGADERING VAN

MAANDAG 4 NOVEMBER 2024

ZITTING 2024-2025

**Compte rendu intégral
des interpellations
et des questions**

**Commission du Développement
territorial,**

**chargée de la Rénovation urbaine, de
l'Urbanisme, de la Politique foncière, du
Patrimoine et du Tourisme**

RÉUNION DU

LUNDI 4 NOVEMBRE 2024

SESSION 2024-2025

Afkortingen en letterwoorden

bbp - bruto binnenlands product

BECI - Brussels Enterprises Commerce and Industry

Cocof - Franse Gemeenschapscommissie

DBDMH - Brusselse Hoofdstedelijke Dienst voor Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp

FOD - Federale Overheidsdienst

Forem - Waals tewerkstellingsagentschap

GGC - Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie

KMO - kleine en middelgrote ondernemingen

MIVB - Maatschappij voor het Intercommunaal Vervoer te Brussel

ngo - niet-gouvernementele organisatie

NMBS - Nationale Maatschappij der Belgische Spoorwegen

OCMW - Openbaar Centrum voor Maatschappelijk Welzijn

Riziv - Rijksinstituut voor Ziekte- en Invaliditeitsverzekering

RVA - Rijksdienst voor Arbeidsvoorziening

VDAB - Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding

VGC - Vlaamse Gemeenschapscommissie

VUB - Vrije Universiteit Brussel

Sigles et abréviations

PIB - produit intérieur brut

BECI - Brussels Enterprises Commerce and Industry

Cocof - Commission communautaire française

Siamu - Service d'incendie et d'aide médicale urgente

SPF - service public fédéral

Forem - Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi

Cocom - Commission communautaire commune

PME - petites et moyennes entreprises

STIB - Société de transport intercommunal bruxellois

ONG - organisation non gouvernementale

SNCB - Société nationale des chemins de fer belges

CPAS - centre public d'action sociale

Inami - Institut national d'assurance maladie-invalidité

ONEM - Office national de l'emploi

VDAB - Office flamand de l'emploi et de la formation professionnelle

VGC - Commission communautaire flamande

ULB - Université libre de Bruxelles

Het **integraal verslag** bevat de integrale tekst van de redevoeringen in de oorspronkelijke taal. Deze tekst werd goedgekeurd door de sprekers. De vertaling - *cursief gedrukt* - verschijnt onder de verantwoordelijkheid van de directie Verslaggeving. De vertaling is een samenvatting.

Publicatie uitgegeven door het
Brussels Hoofdstedelijk Parlement
Directie Verslaggeving
Tel. 02 549 68 00
E-mail criv@parlement.brussels

De verslagen kunnen geraadpleegd worden op
www.parlement.brussels

Le **compte rendu intégral** contient le texte intégral des discours dans la langue originale. Ce texte a été approuvé par les orateurs. Les traductions - *imprimées en italique* - sont publiées sous la responsabilité de la direction des comptes rendus. La traduction est un résumé.

Publication éditée par le
Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale
Direction des comptes rendus
Tél. : 02 549 68 00
E-mail : criv@parlement.brussels

Les comptes rendus peuvent être consultés à l'adresse
www.parlement.brussels

INHOUD

Vraag om uitleg van de heer Gaëtan Van Goidsenhoven

4

aan mevrouw Ans Persoons, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, bevoegd voor Stedenbouw en Erfgoed, Europese en Internationale Betrekkingen, Buitenlandse Handel en Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp,

betreffende het advies van de Raad van State over de hervorming van de Gewestelijke Stedenbouwkundige Verordening (GSV).

Bespreking – Sprekers:

De heer Gaëtan Van Goidsenhoven (MR)

Mevrouw Isabelle Pauthier (Ecolo)

Mevrouw Ans Persoons, staatssecretaris

Mondelinge vraag van de heer Gaëtan Van Goidsenhoven

10

aan mevrouw Ans Persoons, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, bevoegd voor Stedenbouw en Erfgoed, Europese en Internationale Betrekkingen, Buitenlandse Handel en Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp,

betreffende de bouw van een flatgebouw op de Mijlenmeers.

SOMMAIRE

Demande d'explications de M. Gaëtan Van Goidsenhoven

4

à Mme Ans Persoons, secrétaire d'État à la Région de Bruxelles-Capitale chargée de l'Urbanisme et du Patrimoine, des Relations européennes et internationales, du Commerce extérieur et de la Lutte contre l'incendie et l'Aide médicale urgente,

concernant l'avis du Conseil d'État concernant la réforme du règlement régional d'urbanisme (RRU).

Discussion – Orateurs :

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR)

Mme Isabelle Pauthier (Ecolo)

Mme Ans Persoons, secrétaire d'État

Question orale de M. Gaëtan Van Goidsenhoven

10

à Mme Ans Persoons, secrétaire d'État à la Région de Bruxelles-Capitale chargée de l'Urbanisme et du Patrimoine, des Relations européennes et internationales, du Commerce extérieur et de la Lutte contre l'incendie et l'Aide médicale urgente,

concernant la construction d'un immeuble d'appartements sur le site du Meylemeersch.

1103 Voorzitterschap: mevrouw Lotte Stoops, voorzitter.

Présidence : Mme Lotte Stoops, présidente.

1105 **VRAAG OM UITLEG VAN DE HEER GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN**

DEMANDE D'EXPLICATIONS DE M. GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN

1105 aan mevrouw Ans Persoons, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, bevoegd voor Stedenbouw en Erfgoed, Europese en Internationale Betrekkingen, Buitenlandse Handel en Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp,

à Mme Ans Persoons, secrétaire d'État à la Région de Bruxelles-Capitale chargée de l'Urbanisme et du Patrimoine, des Relations européennes et internationales, du Commerce extérieur et de la Lutte contre l'incendie et l'Aide médicale urgente,

1105 betreffende het advies van de Raad van State over de hervorming van de Gewestelijke Stedenbouwkundige Verordening (GSV).

concernant l'avis du Conseil d'État concernant la réforme du règlement régional d'urbanisme (RRU).

1107 **De heer Gaëtan Van Goidsenhoven (MR)** (in het Frans).- Een stedenbouwkundige vergunning aanvragen is nog steeds een hindernissenparcours in het Brussels Gewest. Uw voorganger heeft dan ook zeer terecht een hervorming van de Gewestelijke Stedenbouwkundige Verordening (GSV) uitgewerkt onder de noemer Good Living. Ondanks zware kritiek van zowel de samenleving in het algemeen als van dit parlement, zelfs met inbegrip van sommige leden van de meerderheid, keurde uw regering die hervorming begin 2024 in tweede lezing goed.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- S'il est un domaine dans lequel, de l'avis de tous, une réforme profonde est nécessaire, et ce dans les plus brefs délais, c'est bien l'urbanisme. Il n'est malheureusement un secret pour personne que l'obtention d'un permis d'urbanisme en Région bruxelloise s'apparente encore à un parcours du combattant. Des outils tels que le Code bruxellois de l'aménagement du territoire ou le règlement régional d'urbanisme (RRU) méritent donc une sérieuse révision.

Voor een definitieve goedkeuring was het echter wachten op het advies van de Raad van State. Dat is nu klaar. De Raad van State vraagt om een nieuw openbaar onderzoek omdat de raadplegingen tijdens het eerste in bepaalde gemeenten niet correct zijn verlopen. Verder eist de Raad van State dat bepaalde termen worden verduidelijkt.

Une refonte de ce dernier a été lancée par votre prédécesseur, sous l'appellation anglaise « Good Living ». Le texte a été présenté au Parlement ainsi qu'à la société civile, et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'un accueil glacial lui a été réservé. De nombreuses critiques ont été émises, aussi bien par des professionnels de l'urbanisme bruxellois que par les parlementaires, en ce compris des membres de la précédente majorité.

Om welke gemeenten en wat voor onregelmatigheden gaat het? Hoe verklaart u die? Mag ik ervan uitgaan dat een nieuw openbaar onderzoek pas mogelijk wordt wanneer er een nieuwe Brusselse regering is?

Tout à la fin de la législature précédente, vous ambitionniez, Madame la Secrétaire d'État, de faire adopter le texte par le gouvernement, malgré un calendrier très serré. Adopté en seconde lecture au début de l'année 2024, une troisième et dernière lecture devait avoir lieu dans le courant du mois d'avril. Cependant, le Conseil d'État n'a pas eu l'occasion d'examiner ce nouveau RRU avant la fin de la législature, reportant de facto son examen à la suivante.

Welke termen vindt de Raad van State te vaag? Welke wijzigingen overweegt u om ze te verhelderen en zo voor meer rechtszekerheid te zorgen?

On aurait pu prendre la décision de se passer de l'avis du Conseil d'État, mais c'eût été jouer à un jeu dangereux, le risque étant d'ouvrir la voie à de nombreux recours. Comme le texte était loin de faire l'unanimité, cela serait revenu à ouvrir la boîte de Pandore. Entre-temps, le Conseil d'État a rendu son avis, dans lequel il demande une nouvelle enquête publique, vraisemblablement en raison d'une erreur de procédure au niveau des communes lors de la précédente enquête. Les consultations n'ont pas été menées correctement, ce qui remet en question la régularité de l'enquête publique. Dans son avis, le Conseil d'État demande également d'apporter plus de précisions sur certains termes jugés trop flous.

De Raad vraagt ook meer duidelijkheid over de vrijstellingsregels voor stedenbouwkundige vergunningen. Welke wijzigingen aan die regels overweegt u?

Quelles sont les communes concernées par les irrégularités pointées par l'avis du Conseil d'État ? Pourriez-vous apporter plus de précisions sur les irrégularités constatées au niveau des

Aan welke onderdelen van dit ontwerp van GSV sleutelt uw kabinet momenteel?

¹¹⁰⁹ **Mevrouw Isabelle Pauthier (Ecolo)** (in het Frans).- De Gewestelijke Stedenbouwkundige Verordening (GSV) dateert uit 2006 en is in vele opzichten verouderd, met name wat de inrichting van de openbare ruimte betreft.

De ontslagnemende regering had een nieuwe tekst voorbereid die veel verbeteringen bevatte, maar daarover werd geen consensus bereikt. Het doel was om de normen te vereenvoudigen en zo het leven van aanvragers gemakkelijker te maken. We hadden verwacht dat vastgoedprofessionals voorstander zouden zijn, maar zij hebben felle kritiek geuit.

Het is dus van groot belang om duidelijkheid te krijgen over de pijnpunten, zoals parkeerplaatsen in de openbare ruimte.

¹¹¹¹ *In een artikel in Trends-Tendances werd geopperd dat de administratie meer open zou moeten staan voor de verhoging van gebouwen, de opsplitsing van gebouwen in appartementen enzovoort, want dat zijn allemaal oplossingen die extra woningen kunnen opleveren.*

Tot slot zou het regeringsbesluit over werken van geringe omvang waarvoor geen bouwvergunning vereist is, moeten worden herzien, want die tekst is totaal onbegrijpelijk.

procédures de l'enquête publique ? Comment expliquer pareilles complications ? Étant donné le contexte politique incertain, j'imagine qu'il n'est pas prévu de lancer une nouvelle enquête publique avant la formation du prochain gouvernement ?

Concernant les termes jugés trop vagues, quels sont-ils précisément et quelles modifications sont-elles à l'étude pour assurer une plus grande précision juridique ?

Le Conseil d'État a également demandé des précisions concernant les règles relatives aux dispenses de permis d'urbanisme. Pourriez-vous nous indiquer quelles modifications spécifiques les concernant sont à l'étude ?

Le gouvernement sortant étant en affaires courantes, sur quels points de ce projet de RRU votre cabinet travaille-t-il actuellement ?

Mme Isabelle Pauthier (Ecolo).- Cette question porte sur un gros enjeu de la législature précédente. En effet, le règlement régional d'urbanisme (RRU) date de 2006 et est obsolète sur bien des points, en particulier tout ce qui concerne l'aménagement de l'espace public : plantations, gestion des eaux, place réservée aux modes actifs, etc.

Sur ce dernier point, la nouvelle version du règlement était assez satisfaisante. Toutefois, le texte n'a pas obtenu le consensus souhaité. Il était prévisible que la société civile s'y montre opposée, puisqu'elle y voit une forme de dérégulation. De fait, l'objectif annoncé est de simplifier les normes pour faciliter la vie des demandeurs, entre autres en ce qui concerne les gabarits et la densité. Cependant, nous aurions pu nous attendre à ce que les professionnels de l'immobilier au sens large s'y montrent favorables, puisque la réforme était dans leur intérêt. Or, l'Union professionnelle du secteur immobilier, la Fédération des urbanistes et l'Ordre des architectes ont émis de vives critiques.

Il est donc primordial d'objectiver les choses sur tous les points qui font débat, dont la question de la place des parkings dans l'espace public. Certains d'entre nous étaient très rétifs à la suppression du stationnement en épis, qui est pourtant un vrai danger, d'après les spécialistes de la sécurité routière.

Dans un article paru dans Trends-Tendances le 29 octobre, il a été suggéré que l'administration se montre plus ouverte aux demandes portant sur les extensions en toiture, la division en appartements - pour autant qu'elle soit faite dans les règles de l'art - ou encore la reconversion du patrimoine bâti, autant de solutions qui permettent de créer de nouveaux logements. L'objectivation permettra à la fois de faciliter la vie des demandeurs et de respecter le droit à la participation des voisins, riverains et associations.

Les règles relatives aux dispenses de permis d'urbanisme relèvent, quant à elles, de l'arrêté « Minime importance ». La réponse de la secrétaire d'État m'intéresse d'autant plus que ce texte est illisible. Mon groupe estime d'ailleurs qu'il est

1113 **Mevrouw Ans Persoons, staatssecretaris (in het Frans).**- *In het advies van de Raad van State staat dat tien gemeenten niet hebben voldaan aan een of meer verplichtingen uit het besluit van 25 april 2019 inzake openbare onderzoeken op het gebied van ruimtelijke ordening, stedenbouw en leefmilieu, en dat negen gemeenten de naleving van een of meer van die verplichtingen niet konden aantonen.*

Het gaat om formaliteiten uit de artikelen 3 tot 5 van het besluit, namelijk het uithangen van een bericht aan het gemeentehuis, het tijdstip waarop dat gebeurt, hoelang dat bericht blijft hangen, de publicatie op de website van de gemeente, en de mogelijkheden om het dossier te raadplegen, uitleg te krijgen en bezwaren te formuleren.

Het valt moeilijk te verklaren waarom de gemeenten in kwestie niet hebben voldaan aan die verplichtingen, die overigens voor alle openbare onderzoeken gelden, ook als ze geen verband houden met gewestelijke stedenbouwkundige aangelegenheden. De vele specifieke verplichtingen voor dat soort onderzoeken, zoals aankondigingen in de pers, op de radio en in het Belgisch Staatsblad, werden overigens wel nageleefd.

1115 *Bovendien hadden de gemeenten een tweetalig modelformulier voor de aankondiging van een openbaar onderzoek ontvangen waarin ze slechts enkele eenvoudige punten moesten aanvullen.*

Het zou bijgevolg nuttig zijn om de regelgeving te wijzigen, zodat het gewest exclusief bevoegd wordt voor de volledige procedure van openbare onderzoeken van gewestelijk belang. Zo niet, moet het gewest de gemeenten beter begeleiden en controleren tijdens het onderzoek om ervoor te zorgen dat ze alle formaliteiten naleven. Dat is geen sinecure.

We hebben met betrekking tot stedenbouwkundige procedures dus een duidelijkere taakverdeling tussen de gemeenten en het gewest nodig. Dat was trouwens ook een van de conclusies van de externe evaluatie van het Brussels Wetboek van Ruimtelijke Ordening tijdens de vorige zittingsperiode.

In zijn advies over de verordening zelf heeft de Raad van State een uitputtende lijst opgesteld met termen of uitdrukkingen die te vaag zijn en die verduidelijkt moeten worden. Die kritiek is niet nieuw: in de GSV uit 2006 staan ook onduidelijke termen,

primordial de le soumettre à une nouvelle enquête publique. J'espère que c'est ce que vous allez nous annoncer.

Mme Ans Persoons, secrétaire d'État.- Comme vous le savez, le règlement régional d'urbanisme (RRU) me tient à cœur. Le Conseil d'État a constaté des irrégularités dans les dix-neuf communes de la Région lors de la tenue de l'enquête publique sur le projet de RRU. En effet, il relève dans son avis que, d'une part, dix communes n'ont pas respecté une ou plusieurs obligations énoncées dans l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 25 avril 2019 relatif aux enquêtes publiques en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et d'environnement et que, d'autre part, neuf communes n'avaient pas produit les éléments permettant d'attester du respect d'une ou de plusieurs de ces obligations.

Les irrégularités portent sur les formalités prévues aux articles 3 à 5 de l'arrêté précité, à savoir l'affichage, à la maison communale, de l'avis d'enquête publique ; la date et la durée de cet affichage ; la publication, sur le site internet de la commune, de l'avis d'enquête publique ; les possibilités de consulter le dossier à l'administration communale, de recevoir des explications techniques et d'exprimer oralement des observations et des réclamations.

L'ampleur des manquements constatés est difficilement explicable, d'autant que les obligations que je viens d'évoquer s'appliquent à toutes les enquêtes publiques, par exemple aussi pour les demandes de permis et les procédures relatives au plan particulier d'affectation du sol (PPAS). Elles ne se cantonnent donc pas aux enquêtes publiques relatives aux plans ou règlements d'urbanisme de portée régionale. Les obligations spécifiques à ce type d'enquête - annonces dans la presse et à la radio, avis au Moniteur belge - sont considérables pour la Région et elles ont été respectées.

Les communes avaient en outre reçu le modèle d'avis d'enquête publique dans les deux langues. Ce modèle, établi par urban.brussels conformément à l'annexe de l'arrêté précité, ne devait être rempli que sur quelques points simples, tels que le nom de la commune, l'adresse de la maison communale ou encore le jour de consultation en soirée.

De cette expérience, l'on peut conclure qu'il serait opportun de modifier la réglementation afin que les enquêtes publiques de portée régionale relèvent exclusivement de la compétence de la Région. À défaut, et pour la prochaine enquête publique sur le projet de RRU, il faudrait renforcer l'accompagnement des communes en amont et procéder à des vérifications en cours d'enquête, afin de s'assurer que toutes les formalités sont bien respectées par les dix-neuf administrations communales, ce qui ne serait pas une sinécure.

Cela démontre une fois de plus que nous devons évoluer vers une répartition plus claire des tâches entre les communes et la Région pour les procédures en matière d'urbanisme. C'est d'ailleurs une des conclusions de l'évaluation externe du Code bruxellois de

en de Raad van State had daarover al soortgelijke opmerkingen gemaakt.

l'aménagement du territoire que nous avons commandée au cours de la précédente législature.

Toute la procédure liée à des dossiers régionaux devrait, à mon avis, être gérée par l'administration régionale, tant en ce qui concerne la réglementation régionale que les projets de construction soumis à un permis régional. Le prochain gouvernement devrait en prendre bonne note et si j'en ai l'occasion, je mettrai à coup sûr ce point sur la table.

Dans son avis sur le règlement même, le Conseil d'État s'est livré à un recensement exhaustif des termes ou expressions jugés trop vagues, sujets à une appréciation subjective et qui relèvent, selon lui, d'une orientation stratégique ou d'une ligne de conduite. Tout d'abord, il convient de noter que le RRU de 2006 contient également ce genre de termes et que le Conseil d'État avait déjà formulé à son encontre des remarques similaires. Ainsi, il avait estimé que les formulations « à proximité », « anormalement faible ou basse », « anormalement élevée » ou encore « distance appropriée » nécessitaient d'être précisées.

¹¹¹⁷ Je zou kunnen tegenwerpen dat de Raad van State uitdrukkingen onder de loep neemt die gangbaar zijn in de stedenbouw of die op het eerste gezicht geen problemen opleveren. Er bestaat trouwens ook een naslagwerk, de zogenaamde 'grafische GSV', met heel wat opmerkingen en illustraties om de regelgeving te verduidelijken.

Outre le fait que la critique n'est pas nouvelle, on objectera que le Conseil d'État a poussé l'exercice à son paroxysme, puisqu'il cible des expressions usuelles en urbanisme ou qui ne semblent a priori pas poser de problème, telles que « ne pas porter atteinte aux qualités patrimoniales et architecturales des bâtiments » ou « matériaux durables ». À cela s'ajoute le fait qu'un outil de référence, le « RRU graphique », a été réalisé et qu'il contient un grand nombre de commentaires et d'illustrations visant à éclairer la portée du texte réglementaire.

Toch is het advies van de Raad van State genuanceerd, en zeker niet negatief over de inhoud. Het bevestigt een aantal basisprincipes van de stedenbouwkundige regels. Op grond van het advies kunnen we het ontwerp van GSV nog een laatste keer bijschaven en de hervorming juridisch onderbouwen.

Cela dit, il est également clair que l'avis du Conseil d'État est nuancé et n'est certainement pas négatif sur le fond. Un certain nombre de fondements des règles urbanistiques sont confirmés, tels que la compétence d'appréciation des autorités urbanistiques et, par conséquent, le recours à des règles plutôt générales. La qualité urbanistique d'un projet ne peut se résumer à des règles chiffrées et parfois trop simplistes, reconnaît le Conseil d'État.

Zo kunnen we definities toevoegen of wijzigen, artikelen herschrijven, drempels of waarden vaststellen of te vage en daardoor nutteloze woorden schrappen. Ook kunnen we de inhoud van de grafische GSV opnemen in het verslag aan de regering van het besluit ter definitieve goedkeuring van de GSV. Zo wordt dat grafische GSV juridisch erkend.

Je pense donc que nous devons prendre cet avis à cœur afin de peaufiner une dernière fois le projet, avant son adoption définitive. Je retiens également des discussions précédentes un large soutien en faveur d'une réforme tournée vers l'avenir, même si, pour certains, il restait des questions sur certains aspects juridiques. Sur la base de l'avis du Conseil d'État, nous pouvons maintenant étayer la réforme sur le plan juridique.

We mogen daarbij niet uit het oog verliezen dat sommige bepalingen juist flexibel zijn om de nadruk te leggen op de doelstellingen in plaats van de precieze middelen om die doelstellingen te bereiken. Op die manier kan de bevoegde instantie de uiteenlopende situaties in het gewest beter in aanmerking nemen en per geval beoordelen, om vervolgens haar beslissing te motiveren. Het maakt de verordening ook beter bestand tegen de voortdurend veranderende praktijken en technologieën.

Les solutions envisageables vont de l'ajout ou de la modification d'une définition à la réécriture d'un article, en passant par la détermination d'un seuil ou d'une valeur ou encore la suppression de mots jugés trop flous et, partant, sans doute inutiles. Une autre modification consisterait à intégrer le contenu du RRU graphique dans le rapport, transmis au gouvernement, de l'arrêté qui adopte définitivement le RRU, ce qui donnerait une existence juridique aux nombreux commentaires et illustrations qui accompagnent le texte réglementaire et en facilitent la compréhension.

¹¹¹⁹ De Raad van State benadrukt dat de regels over vrijstellingen duidelijker moeten zijn. Deze GSV geldt immers ook voor vrijgestelde handelingen en werkzaamheden. Die vrijstellingen worden nu geregeld door het besluit tot vaststelling van de werken van geringe omvang van 13 november 2008, maar dat is veel te complex. Daarom willen we de vrijstellingsregels in een volledig nieuwe, eenvoudigere en efficiëntere tekst verwerken. Daartoe hebben we een vergelijkende studie gemaakt van de vrijstellingsregels in andere gewesten en hebben we de mening van de gemeenten gevraagd.

Wij zullen nu dus grondig analyseren welke tekstverbeteringen op basis van het advies van de Raad van State volgens ons aangewezen zijn. De volgende regering kan daarmee meteen aan de slag om een verbeterde tekst goed te keuren. Die zal dan aan een nieuw openbaar onderzoek onderworpen worden.

Néanmoins, il ne faut pas perdre de vue que le caractère plus ou moins souple de certaines dispositions du projet de RRU procède de la volonté de prévoir des règles énonçant des objectifs à atteindre ou des critères d'appréciation, plutôt que des moyens précis et détaillés pour y arriver. Cette conception a pour but de permettre une meilleure prise en considération de la diversité des situations sur le territoire régional, et donc une appréciation plus fine et au cas par cas des projets par l'autorité compétente, à charge pour elle de motiver adéquatement sa décision. Elle tend également à assurer une plus grande pérennité du règlement face à l'évolution constante des pratiques et technologies.

Le Conseil d'État évoque la question des dispenses de permis d'urbanisme en insistant sur le besoin de règles suffisamment précises et claires dans le RRU, dès lors que ce règlement a également vocation à s'appliquer aux actes et travaux dispensés de permis.

À cet égard, les premiers jalons ont été posés en vue d'une réforme qui devrait abroger l'arrêté du 13 novembre 2008 relatif aux actes et travaux dits de minime importance. En effet, cet arrêté est aujourd'hui critiqué pour sa grande complexité et s'avère peu compatible avec le projet de RRU, ce qui rend une énième adaptation inenvisageable. Au contraire, il est question de refondre la matière des dispenses de permis et de procédure dans un nouveau texte, plus pratique et plus lisible dans sa forme et sa structure, et qui, sur le fond, répondra aux besoins d'efficacité et de simplification administrative, sans mettre à mal la qualité du bâti bruxellois.

À ce stade, et dans l'attente de la formation du prochain gouvernement, le travail mené est de l'ordre du diagnostic, ce qui suppose de bien comprendre la situation et de recenser les besoins et problèmes avant de pouvoir proposer des solutions adaptées. Dans ce contexte, une étude comparative des systèmes des dispenses chez nos voisins a été réalisée et l'administration régionale a sollicité l'avis des communes sur l'arrêté actuellement en vigueur.

Pour l'heure, le travail se limite donc à l'analyse détaillée de l'avis du Conseil d'État et aux conséquences à en tirer pour le projet de réforme du RRU. L'objectif est de permettre au prochain gouvernement de décider des suites à donner à ce projet en toute connaissance de cause, en portant à sa connaissance les solutions et pistes de modification afin d'améliorer le texte.

Le bon ordre des démarches est donc le suivant : il faut d'abord apporter des améliorations à la formulation et à la justification de certains termes de la réglementation, puis faire approuver ce texte révisé par le gouvernement dans le cadre d'une nouvelle deuxième lecture. Ce n'est qu'ensuite qu'il est utile de soumettre à nouveau ce texte à une enquête publique.

En effet, ces décisions appartiennent au prochain gouvernement. De toute façon, si je suis concernée, je continuerai à défendre l'essence du règlement proposé, parce qu'il est bien fondé et

1121 *Ik blijf volledig achter de essentie van de voorgestelde hervorming staan. Ook burgers van het Brussels Gewest, bouwheren en overheden die vergunningen afgeven zijn doorgaans vragende partij. Zo kunnen we er in een volgende fase voor zorgen dat de aanvraag van vergunningen sneller en eenvoudiger verloopt.*

1123 **De heer Gaëtan Van Goidsenhoven (MR)** (in het Frans).- *Het verbaast mij dat het openbaar onderzoek over de GSV in geen enkele gemeente volledig correct is verlopen. In de toekomst moet dat probleem worden vermeden.*

Voor de rest begrijp ik dat het moeilijk is om bepaalde begrippen die tot subjectieve interpretaties leiden, objectief te formuleren. Ons stadsgewest heeft duidelijke regels nodig, maar de diversiteit aan architecturale situaties vereist soms een zekere mate van beoordelingsruimte. De hervorming moet worden voortgezet, want daar zal het beleid inzake stedenbouw wel bij varen.

1125 **Mevrouw Isabelle Pauthier (Ecolo)** (in het Frans).- *Ecolo neemt akte van uw intentie om de te vage termen te verduidelijken. Dat is evenzeer nodig voor termen die al in de oude versie van de GSV stonden en waarop de Raad al eerder kritiek had geuit. Ook de nieuwe normen en drempelwaarden dienen te worden gepreciseerd.*

Het is van essentieel belang dat er na de aanpassing en goedkeuring van de tekst een nieuw openbaar onderzoek komt. Als alle gemeenten in gebreke zijn gebleven bij het vorige openbaar onderzoek, terwijl het volstond om een modeltekst aan te vullen en wat informatie door te geven, komt dat volgens mij omdat ze niet helemaal achter de tekst stonden.

1127 **Mevrouw Ans Persoons, staatssecretaris** (in het Frans).- *Mevrouw Pauthier, ik denk niet dat de gemeenten opzettelijk onregelmatigheden hebben begaan. We moeten dus vooral de procedure verbeteren. Is het bijvoorbeeld niet eerder de taak van het gewest om openbare onderzoeken over de GSV of de richtplannen van aanleg te organiseren?*

- Het incident is gesloten.

tourné vers l'avenir, et que la révision de ce règlement obsolète reste absolument nécessaire.

Les citoyens bruxellois, les maîtres d'ouvrage publics et privés et les autorités chargées de délivrer les permis sont tous intéressés par une approbation finale, et la plupart d'entre eux la réclament.

Cela nous permettra de passer à l'importante étape suivante, à savoir la réforme des procédures de demande de permis afin de les rendre plus efficaces et plus rapides.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Il est surprenant que toutes les communes aient commis des irrégularités plus ou moins graves dans la tenue des enquêtes publiques. Il faudrait se demander comment éviter ce genre de problème à l'avenir.

Pour le reste, je comprends qu'il soit difficile d'objectiver des concepts qui donnent parfois lieu à des appréciations subjectives. J'espère que des réponses adéquates seront néanmoins apportées aux remarques du Conseil d'État. Mon groupe continuera à suivre ce dossier important, parallèlement à celui du futur Cobat.

Notre ville-région a besoin de règles claires, peut-être pas toujours chiffrées car il subsiste toujours une marge d'appréciation. La diversité des architectures et des situations nécessite parfois une certaine souplesse. Cette réforme doit être poursuivie, pour nous assurer une meilleure qualité d'urbanisme.

Mme Isabelle Pauthier (Ecolo).- J'ai bien pris note du fait que l'administration intégrera d'abord les remarques du Conseil d'État en précisant les termes considérés comme trop vagues. Il ne faudrait pas tirer un argument du fait que le règlement régional d'urbanisme de 2006 présentait déjà le même défaut. Il est important de préciser, dans l'application de ce texte, les nouvelles normes et nouveaux seuils proposés.

Le texte ainsi modifié sera approuvé par le gouvernement en une nouvelle deuxième lecture. Une nouvelle enquête publique sera ensuite menée, ce qui m'apparaît primordial, car le public doit avoir une vue précise du texte remanié.

Il est en effet surprenant que des irrégularités aient été observées dans toutes les communes alors que, comme vous l'avez souligné, il existait un formulaire et que les informations à transmettre étaient purement formelles. J'y vois pour ma part un manque de soutien au texte. Les communes connaissent des situations très diverses et n'ont pas toutes les mêmes capacités de traitement des dossiers.

Mme Ans Persoons, secrétaire d'État.- Pour réagir aux propos de Mme Pauthier, je ne pense pas que les communes aient agi de manière délibérée. Tout cela pose la question de la manière dont les enquêtes publiques se déroulent. Il est très difficile aux communes de prouver que l'enquête publique a été menée correctement, ce qui leur est demandé.

Nous devrions réfléchir à l'amélioration de la procédure. Dans le cas du RRU ou des plans d'aménagement directeurs (PAD),

ne serait-ce pas plutôt à l'administration régionale d'organiser les enquêtes publiques ? Mais c'est peut-être un autre débat.

Pour résumer, l'avis du Conseil d'État nous indique les termes à préciser. L'administration s'y emploie. Le texte repassera ensuite devant le prochain gouvernement et l'enquête publique sera effectuée à nouveau.

- *L'incident est clos.*

QUESTION ORALE DE M. GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN

à Mme Ans Persoons, secrétaire d'État à la Région de Bruxelles-Capitale chargée de l'Urbanisme et du Patrimoine, des Relations européennes et internationales, du Commerce extérieur et de la Lutte contre l'incendie et l'Aide médicale urgente,

concernant la construction d'un immeuble d'appartements sur le site du Meylemeersch.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Un projet de construction d'immeuble à appartements sur une partie du site du Meylemeersch est actuellement en phase d'examen en vue de l'obtention d'un permis d'urbanisme. Ce projet consiste en l'installation de 29 logements et de 17 emplacements de parking semi-enterrés avec un espace destiné à une activité agricole commerciale au rez-de-chaussée.

Le site du Meylemeersch s'étend sur plus de dix-huit hectares et fait partie de la vallée du Vogelzangbeek, à l'ouest d'Anderlecht. Il est délimité à l'ouest par le complexe bâti du campus d'Érasme, au nord par la route de Lennik, où le projet immobilier est envisagé, à l'est par le cimetière communal du Chant d'Oiseaux et au sud par la rue Chant d'Oiseaux. C'est donc la partie nord de la zone qui est aujourd'hui menacée.

En plus d'être un magnifique espace naturel agréable pour les yeux, le site est également un lieu d'importance majeure pour la biodiversité locale. En effet, le Meylemeersch accueille en son sein de nombreuses espèces d'oiseaux ou encore de chauves-souris, dont le nombre ne cesse de baisser d'année en année à cause des activités humaines. Les huit hectares du Meylemeersch sont, pour une partie, affectés en zone d'entreprises en milieu urbain dans le cadre du plan régional d'affectation du sol et, pour l'autre, à l'est du site, en zone verte. La majorité de cet espace vert n'est donc pas protégée contre l'urbanisation croissante des environs, ce qui est d'autant plus regrettable compte tenu de la haute valeur biologique du lieu et de son importance en tant qu'ilot de fraîcheur. Malgré les demandes répétées de classer l'entièreté du site, celui-ci demeure sans protection pérenne, car, faut-il le rappeler, des projets d'implantations d'immeubles, comme celui qui nous préoccupe aujourd'hui, sont portés par citydev.brussels et menacent la biodiversité locale.

Je rappelle qu'une motion demandant le renforcement de la préservation du Meylemeersch et l'octroi du statut de réserve

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN

aan mevrouw Ans Persoons, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, bevoegd voor Stedenbouw en Erfgoed, Europese en Internationale Betrekkingen, Buitenlandse Handel en Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp,

betreffende de bouw van een flatgebouw op de Mijlenmeers.

De heer Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) (in het Frans).- *Er werd een vergunningsaanvraag ingediend voor de bouw van een flatgebouw op de Mijlenmeers. Het gebouw zou er komen in het noorden van het natuurgebied in het westen van Anderlecht, aan de Lenniksebaan. Het gebied is nochtans erg belangrijk voor de biodiversiteit en zorgt voor verkoeling in de zomer. Helaas is slechts een deel beschermd als groene zone.*

In november 2023 keurde de voltallige gemeenteraad van Anderlecht een motie goed om een betere bescherming van de Mijlenmeers te vragen. Tijdens de vorige regeerperiode diende ik ook een voorstel van resolutie in met het verzoek om het hele gebied te beschermen.

Het lot van het gebied laat ook burgers niet onberoerd, want vzw CCN Vogelzang CBN diende ook een verzoek tot bescherming in. Verrassend genoeg is die procedure komen te vervallen.

Hoe verklaart u dat? Hoe verantwoordt u dat er geen rekening wordt gehouden met de wensen van burgers en de gemeente Anderlecht?

Hoe garandeert urban.brussels dat het geplande flatgebouw de biodiversiteit van het gebied ontziet? Is Leefmilieu Brussel betrokken bij de procedure? Welke maatregelen werden er genomen om de plaatselijke biodiversiteit te beschermen? Wat doet urban.brussels om tegemoet te komen aan de bezorgdheid van burgers en verenigingen? Komt er intensiever overleg?

naturelle au site avait été adoptée à l'unanimité fin novembre 2023 par le conseil communal d'Anderlecht. J'avais moi-même déposé au Parlement, lors de la précédente législature, une proposition de résolution demandant le classement du site. Quant au citoyen, il s'est lui aussi emparé de cette question. En effet, une demande de classement par l'association CCN Vogelzang CBN a également été déposée. Cependant, après renseignements auprès d'urban.brussels et du service de l'urbanisme anderlechtois, cette demande de la part de l'ASBL a été jugée caduque. Cette décision est pour le moins surprenante.

Madame la Secrétaire d'État, pour quelles raisons la demande de classement du Meylemeersch, déposée par l'association CCN Vogelzang CBN, a-t-elle été déclarée caduque ? Quelles étapes ou quels critères n'auraient pas été respectés ? Cette décision de caducité ne semble pas correspondre aux aspirations exprimées par les citoyens, ni à la motion adoptée à l'unanimité par le conseil communal d'Anderlecht en novembre 2023. Comment justifier cette contradiction ?

Comment urban.brussels s'assure-t-elle que le projet d'immeuble à appartements respecte la biodiversité présente sur le site ? Bruxelles Environnement est-elle également impliquée dans ce processus ? Quelles sont les mesures prises pour garantir une protection de la biodiversité locale ? Comment urban.brussels se charge-t-elle de répondre aux inquiétudes des citoyens et des associations locales concernant la menace sur la nature que représente ce projet ? Une concertation accrue avec ces derniers est-elle à l'étude ?

¹¹³⁵ **Mevrouw Ans Persoons, staatssecretaris (in het Frans).**- De vzw CCN Vogelzang CBN vroeg in het voorjaar van 2023 om een uitbreiding van de bescherming van de Mijlenmeersite. In september 2023 bracht de vzw nieuwe elementen aan die nuttig waren voor het onderzoek. Als argumenten voor de uitbreiding haalde de vzw de landschappelijke en wetenschappelijke waarde van de site aan.

Begin 2024 gaven de Koninklijke Commissie voor Monumenten en Landschappen en Leefmilieu Brussel een positief advies over de aanvraag. Eind maart 2024 bezorgde urban.brussels mij het volledige dossier, zodat de regering eventueel een beslissing kon nemen. Aangezien ze dat niet binnen de zestig dagen na ontvangst van het advies van de Koninklijke Commissie voor Monumenten en Landschappen deed, kon eender welke betrokkene haar via een aangetekend schrijven een herinnering sturen. Vervolgens moest de regering in de daaropvolgende dertig dagen een beslissing nemen, zo niet werd het verzoek nietig verklaard.

Citydev.brussels stuurde op 3 april 2024 een herinnering aan de regering.

Het behoud en de bescherming van natuur in Brussel is belangrijk en moet voortdurend worden afgewogen tegenover andere belangen, zoals de bouw van woningen of voorzieningen.

Mme Ans Persoons, secrétaire d'État.- La demande d'extension de classement visant les parties non classées du site du Meylemeersch a été introduite par l'ASBL CCN Vogelzang CBN le 25 avril 2023 et considérée comme complète le 13 juin 2023. Le 26 septembre 2023, l'ASBL a apporté des éléments complémentaires au dossier en fournissant une série de documents utiles à son instruction, parmi lesquels le plan directeur Erasmus Sud 2023 adopté par citydev.brussels fin mars 2023. La demande d'extension de classement est motivée par les intérêts paysager et scientifique du site.

Interrogée sur cette demande, la Commission royale des monuments et des sites a rendu un avis favorable à la majorité simple, en sa séance du 10 janvier 2024. Bruxelles Environnement a émis un avis positif sur les aspects du dossier relevant de ses compétences (nature, biodiversité, analyses scientifiques), avis réceptionné le 2 février 2024. Fin mars 2024, urban.brussels a complété le dossier et l'a remis à mon cabinet avec son avis pour une éventuelle prise de décision.

Je rappelle brièvement les dispositions relatives au traitement d'une telle demande par le gouvernement, telles qu'énoncées à l'article 222 du Code bruxellois de l'aménagement du territoire : « Le gouvernement prend la décision d'entamer ou non la procédure de classement dans les soixante jours de la réception de l'avis de la Commission royale des monuments et des sites. À défaut de décision dans le délai, toute personne intéressée peut, par lettre recommandée avec accusé de réception, adresser un

¹¹³⁷ *Het resultaat van die afwegingen vinden we in het Gewestelijk Bestemmingsplan (GBP). Daarin staat de zone deels als bedrijfszone en deels als groene zone ingekleurd.*

De visie op stadsontwikkeling is echter geëvolueerd. Het GBP wordt daarom momenteel geactualiseerd. We kunnen citydev.brussels niet verwijten dat ze ondertussen de geldende regelgeving volgt. Volgens het huidige GBP is een belangrijk deel van de site bestemd voor woningen en economische of wetenschappelijke activiteiten van gewestelijk belang. Het akkoord over de vestiging van Sciensano op de site toont aan welke moeilijk keuzes de regering soms moet maken.

Een als bouwgrond ingekleurd terrein beschermen als landschap om zijn erfgoedwaarde, kan neerkomen op het oneigenlijke gebruik van de beschermingsprocedure.

Overleg over de bescherming van groen moet in een serene sfeer verlopen. Ik vond het niet aangewezen om dat twee maanden voor de gewestverkiezingen te organiseren. Het zou alleen maar tot polarisatie hebben geleid.

rappel au gouvernement. Si, à l'expiration d'un nouveau délai de trente jours prenant cours à la date de l'accusé de réception de la lettre de rappel recommandée, le gouvernement n'a pas adopté de décision, la procédure est caduque de plein droit ».

Citydev.brussels a envoyé une lettre de rappel par recommandé au gouvernement le 3 avril 2024.

La préservation et la protection éventuelle des espaces verts et de la nature dans une région urbaine comme Bruxelles sont un enjeu important. Elles doivent être constamment mises en balance avec d'autres intérêts sociétaux, tels que les besoins en logements, espaces pour les activités économiques et équipements. Il est évident que la préservation et la création d'un nombre suffisant d'espaces verts sont un aspect important d'un développement orienté vers l'avenir d'une ville où il fait bon vivre.

Les conclusions du débat sociétal et démocratique sur l'équilibre entre ces fonctions sont reflétées essentiellement dans le plan régional d'affectation du sol (PRAS). La zone en question est en partie colorée comme zone d'entreprises en milieu urbain et, pour une plus petite partie, comme zone verte.

La révision du PRAS a été entamée afin de l'adapter aux points de vue actuels sur le développement urbain. Elle fera l'objet d'une large consultation auprès des experts, de la société civile et des habitants. Naturellement, elle fera également l'objet d'un débat politique.

Entre-temps, on ne peut guère accuser les acteurs régionaux tels que citydev.brussels d'agir dans le respect du cadre de planification actuel. Comme vous le savez, il existe un accord pour développer sur le site le nouveau siège de Sciensano, dont l'importance sociétale est incontestée, ce qui illustre parfaitement le choix difficile auquel nous sommes confrontés. La quasi-totalité de la zone est en effet détenue par des opérateurs publics, notamment citydev.brussels et l'ULB, qui développent la zone – comme prévu dans le PRAS – pour du logement et pour des activités économiques et scientifiques d'importance régionale.

La sauvegarde d'un espace vert défini comme « terrain à bâtir » selon la planification, par le biais d'une protection en tant que paysage en raison de sa valeur patrimoniale, constitue parfois une utilisation inappropriée de cette procédure.

Ce n'est guère un secret que la question de la sauvegarde des espaces verts et/ou naturels a fait l'objet de vifs débats au cours de la législature écoulée, tant au sein du gouvernement qu'au Parlement. Le débat est centré sur une douzaine de grandes zones de la Région, que nous connaissons tous. Ce débat légitime mais difficile doit pouvoir se dérouler dans la plus grande sérénité.

Dans ce contexte, j'ai estimé qu'il n'était pas judicieux de débattre d'un arrêté sur l'entame ou non de la procédure de protection deux mois avant les élections régionales. Cela n'aurait fait que polariser les positions.

1139 *Bij gebrek aan regeringsbeslissing werd de procedure op 3 mei 2024 nietig verklaard.*

Er is geen sprake van een positieve of negatieve beslissing, wel van uitstel. De nietigverklaring houdt ook geen aantasting van rechten in. De betrokkenen kunnen immers een nieuwe aanvraag tot uitbreiding van de bescherming indienen.

Het lijkt mij bij het begin van de nieuwe regeerperiode aangewezen dat we tot een algemeen akkoord trachten te komen over het evenwicht tussen groene ruimten en stadsontwikkeling, dat in het nieuw gewestelijk bestemmingsplan kan worden verwerkt.

Ondertussen is er een stedenbouwkundige vergunning aangevraagd voor de bouw van 29 woningen en 17 parkeerplaatsen in een beperkt deel van de zone. De gebruikelijke procedure is van toepassing. Het openbaar onderzoek vond van 29 september tot 28 oktober 2024 plaats en leverde 48 reacties op. De overlegcommissie komt op 7 november samen.

Leefmilieu Brussel en de gemeente Anderlecht gaven al een positief advies. Nadat de overlegcommissie een beslissing heeft genomen, kan urban.brussels wijzigingen vragen of de vergunning al dan niet toekennen.

Par conséquent, compte tenu de la lettre de rappel de citydev.brussels, la procédure est caduque de plein droit depuis le 3 mai 2024, faute de décision du gouvernement.

L'absence de décision concernant l'extension de la protection n'est, quant à elle, pas une décision positive ou négative, mais probablement un report dans le cadre d'un débat plus large. La caducité de la procédure n'affecte pas non plus les droits de quiconque : les parties intéressées peuvent, si elles le souhaitent, introduire une nouvelle demande d'extension de la protection, pour la même zone ou pour une zone modifiée.

Au début des législatures régionales et communales, je pense qu'il serait judicieux de mener un débat de fond sur ces différentes zones où l'équilibre entre les espaces verts et le développement urbain doit être assuré. Un accord global est certainement à rechercher, qui pourra ensuite être repris dans le projet de plan régional d'affectation du sol soumis à consultation.

Entre-temps, une demande de permis d'urbanisme a effectivement été introduite pour une parcelle de taille réduite située à l'intérieur de la zone pour laquelle l'extension de la protection a été demandée, au 502 route de Lennik. La demande porte sur la construction d'un immeuble résidentiel de 29 logements et 17 emplacements de parking semi-enterrés, avec un espace destiné à une activité agricole et commerciale au rez-de-chaussée.

Cette demande suit la procédure normale. Une enquête publique a été organisée du 29 septembre au 28 octobre derniers et la commission de concertation aura lieu le 7 novembre 2024. Quarante-huit réactions ont été reçues dans le cadre de l'enquête publique.

Comme cela se fait habituellement, les différentes instances et la commune remettent également leur avis. Je peux d'ores et déjà vous informer que tant Bruxelles Environnement que le collège des bourgmestre et échevins de la commune d'Anderlecht ont émis un avis favorable, assorti de certaines conditions. Il est intéressant de noter que Bruxelles Environnement ne semble donc pas trouver contradictoire de construire sur ces parcelles et de sauvegarder les qualités du site.

Il appartient maintenant à la commission de concertation de se prononcer sur cette demande. Urban.brussels aura ensuite le loisir de demander des modifications ou de délivrer ou non le permis d'urbanisme.

1141 **De heer Gaëtan Van Goidsenhoven (MR)** (in het Frans).- *Een nieuw verzoek tot uitbreiding van de bescherming indienen of de herziening van het Gewestelijk Bestemmingsplan afwachten duurt veel te lang. Zodra die gebouwen er staan, valt er niet veel meer te beschermen. Ondanks de zelden geziene eensgezindheid bij burgers en bij de gemeente Anderlecht vrees ik dat het er niet goed uitziet.*

- Het incident is gesloten.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- J'entends qu'il est possible de redéposer une demande d'extension de la zone de classement ou d'attendre la révision du PRAS, mais force est de constater que l'un comme l'autre aurait lieu dans une temporalité en contradiction avec l'émergence de plusieurs projets. Ces derniers rendront, de facto et de façon permanente, caduque la demande d'extension de la zone de classement et la préservation plus large du Meylemeersch. Rappelons que celle-ci est souhaitée tant par l'association CCN Vogelzang CBN que par

l'intégralité du conseil communal d'Anderlecht, une unanimité suffisamment rare pour être soulignée.

Le grand risque auquel on s'expose est d'aboutir à un accord lorsque l'ensemble de la zone sera construit et qu'il ne restera plus grand-chose à sauver de ce site pourtant exceptionnel.

Même si l'espoir fait vivre, il est difficile de ne pas être pessimiste face à la situation actuelle.

- *L'incident est clos.*